

# NOUVELLE-CALÉDONIE



## HISTOIRE DES LANGUES

Plusieurs mesures découlant de la politique linguistique coloniale vont bouleverser les rôles et le statut des langues kanakes en Nouvelle-Calédonie. Malmenées par les voies juridiques et le discours européen, toute expression et toute publication en langues kanakes seront proscrites par le décret Guillaud dès 1863, qui stipulait que « l'étude des idiomes calédoniens est formellement interdite dans toutes les écoles » et ce jusqu'en 1975. Le décret de 1921 interdira par la suite toute publication en langues kanakes. Il faudra attendre 1984 pour que ces législations soient abrogées par le premier gouvernement Tjibaou.

Ce sont les écoles tenues par les missionnaires de la LMS qui vont entre autre contribuer à la préservation du patrimoine linguistique, au développement de l'alphabétisation et des publications en langues kanakes : traduction et diffusion de la Bible, du message chrétien, de recueils de chants (1886, création de la première société de Taperas à Xepenehe (Lifou).

Les revendications identitaires émergent véritablement à partir de 1975. Au premier plan des réclamations sont placées la reconnaissance des langues kanakes et des expressions de tradition orale qui y sont associées. Elles donnent naissance à l'Office Culturel Scientifique et Technique Canaque, créé en 1981, et aux Ecoles Populaires Kanak (EPK) (1984-88). Ces initiatives plutôt marginales au départ vont progressivement se généraliser et laisser place à partir de 1988 à la reconnaissance et à la légitimité des langues kanakes. Les cadres juridiques se précisent avec les accords de Matignon-Oudinot (1988) et de Nouméa (1998), qui reconnaissent et placent les langues kanakes et le patrimoine oral au cœur du destin commun.

## LANGUES ET ÉCONOMIE

« Au sein des différentes aires coutumières et linguistiques de Nouvelle-Calédonie, les échanges économiques se font à la fois en langues kanakes et en français. Dans le cadre des échanges en Nouvelle-Calédonie, la langue véhiculaire couramment utilisée est le français. Avec les pays de la zone Pacifique, l'anglais est le plus fréquemment employé. »

## LES LANGUES DANS LES MÉDIAS

L'Académie des Langues Kanak a mis en œuvre en 2009 des chroniques radiophoniques sur RFO. Celles-ci étaient diffusées 3 fois par jour du lundi au vendredi en différentes langues kanakes sur différentes thématiques : chansons, littérature orale, commentaires d'actualité, situation linguistique de chaque aire, etc.

L'ADCK-CCT diffuse également mensuellement depuis 2001 des émissions en langues kanakes sur radio Djiido : « Ruo, l'écho culturel de L'ADCK » (« ruo » signifie en langue nengone « l'écho »). Celles-ci sont diffusées tous les seconds samedis du mois après le journal de 7h et le mardi après le journal de 12h.

Le service public de la radio-télévision est assuré par Nouvelle-Calédonie 1ère qui diffuse quelques productions locales et relaye les programmes de France. Il existe aussi plusieurs radios privées : Radio Djiido, Radio Rythme Bleu, Radio Océane, NC1<sup>ère</sup>, NRJ. Les programmes de France Inter sont également relayés sur les ondes radiophoniques en Nouvelle-Calédonie.

La programmation musicale prend en compte la production locale et régionale du Pacifique. Pour ce qui est de la presse écrite, on compte un quotidien, Les Nouvelles calédoniennes, plusieurs hebdomadaires et mensuels provinciaux, et des journaux édités en Métropole. Les journaux et périodiques ne sont diffusés qu'en français.

## SITUATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE :

Pays d'Outre-mer

## DÉMOGRAPHIE :

245 580 habitants (INSEE 2009) ; 18 575 km<sup>2</sup>

## LANGUES PARLÉES :

Français, langues kanakes : nyelâyu, caac, jawe, nemi, fwâi, pije, cêmuhi, paici, nêlêmwa, nixumwak, yuanga, zuanga, pwapwâ, pwaamei, dialectes de Voh-Koné (ensemble de 6 dialectes : bwatoo, haeke, haveke, hmwaveke, hmwaeke, vamale), ajië, arhò, arhâ, 'ôròè, neku, sichëë, xârâcùù, xârâgurè, hamea, tirî, nââ drubea, nââ numèè, nââ kwényi, nengone, drehu, iaai et fagaueva.

Le tayo, créole à base lexicale française.

Les autres langues de la région Asie-Pacifique : Wallisien, futunien, langues de la Polynésie française, bislama, langues mélanésiennes de Vanuatu, langues indonésiennes dont le javanais très présent en Nouvelle-Calédonie, vietnamien, japonais, chinois, anglais.

## RÉPARTITION DES LANGUES SUR LE TERRITOIRE ET AUTRES PAYS OÙ ELLES SONT PARLÉES :

La trentaine de langues kanakes parlées en Nouvelle-Calédonie est répartie sur le territoire par aire coutumière et linguistique (cf. carte LACITO-CNRS, 2011). Les langues kanakes de Nouvelle-Calédonie comprennent 70 428 locuteurs âgés de plus de 14 ans (ISEE, 2009).

Autres territoires où elles sont parlées : Wallis et Futuna, Polynésie française.

## LANGUES DES TERRITOIRES VOISINS :

Anglais, langues mélanésiennes : fidjien, langues de Vanuatu, langues des Salomon. La linguistique comparative met en évidence des correspondances régulières au niveau des sons dans les termes lexicaux qui sont apparentés. Ces correspondances phoniques régulières montrent leur appartenance à une même langue-mère, le proto-océanien, l'un des principaux sous-groupes de la famille austronésienne.

## FLUX MIGRATOIRES :

Entrants : Wallis et Futuna, Vanuatu, Métropole, Polynésie française, Australie, Vietnam, Cambodge, Laos.

Sortants : Métropole, Wallis et Futuna, Vanuatu, Polynésie française, Australie, Vietnam, Cambodge, Laos.

## COUVERTURE INTERNET :

Les abonnements internet atteignent des prix prohibitifs. Les tarifs devraient baisser selon l'OPT, une filiale de France Telecom qui s'occupe de la pose de câbles sous-marins.

## LES LANGUES ET L'ÉDUCATION

L'alinéa 1.3.3. de l'Accord de Nouméa stipule que « les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. Leur place dans l'enseignement et les médias doit donc être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie. ». Depuis 1992 et l'extension de la loi Deixonne en Nouvelle-Calédonie, quatre langues kanakes sont enseignées dans le secondaire et peuvent être présentées au baccalauréat : le paici, l'ajië, le nengone et le drehu. En 2005, le congrès introduit l'enseignement des langues et cultures kanakes et océaniques dans les programmes officiels du primaire : ils prévoient un enseignement des langues et de la culture kanak (LCK) en direction des enfants dont les parents en

ont exprimé le vœu (7 heures hebdomadaires à l'école maternelle et 5 heures hebdomadaires à l'école élémentaire). Cet enseignement sera mis en place au cycle 1 dès 2006 dans les écoles primaires publiques. Ce sont aujourd'hui 15 langues kanakes qui sont enseignées dans les écoles maternelles publiques (DENC 2011).

## Les équipements éducatifs (UFR, ILM) :

- IUFM du Pacifique
- UNC (département lettres, langues et sciences humaines) : une filière Langues et Cultures Régionales est proposée par l'Université de la Nouvelle-Calédonie.

## ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET ASSOCIATION

- Académie des Langues Kanak (ALK)
- Centre de Documentation Pédagogique de Nouvelle-Calédonie (CDP-NC)
- Centre Culturel Tjibaou (CCT)
- Association Bb Lecture
- Bibliothèque Bernheim
- La Maison du Livre de la Nouvelle-Calédonie